ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION — TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable
(Étude non complétée)

Procès-verbaux des séances des 10, 11, 12, 15 et 16 juin et des 15, 16 et 17 septembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 602-20090918

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 10 JUIN 2009 1
ORGANISATION DES TRAVAUX 1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES 2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES 3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 11 JUIN 2009 8
ORGANISATION DES TRAVAUX 8
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite) 9
TROISIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 12 JUIN 2009 14
ORGANISATION DES TRAVAUX 14
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite) 15
QUATRIÈME SÉANCE, LE LUNDI 15 JUIN 2009 17
ORGANISATION DES TRAVAUX 17
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite) 17
ÉTUDE DÉTAILLÉE 18
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 16 JUIN 2009 19
ORGANISATION DES TRAVAUX 19
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) 19
SIXIÈME SÉANCE, LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2009 24
ORGANISATION DES TRAVAUX 24
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) 24
SEPTIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009 27
ORGANISATION DES TRAVAUX 27
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) 28
HUITIÈME SÉANCE, LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009 30
ORGANISATION DES TRAVAUX 30
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) 31

ANNEXES

I. Amendement adopté
II. Amendements rejetés
III. Liste des documents déposés

Première séance, le mercredi 10 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Bernier (Montmorency)
M. Bonnardel (Shefford), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement économique et de finances publiques
M. Carrière (Chapleau)
M. Dubourg (Viau)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
M. Matte (Portneuf)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Ratthé (Blainville)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 34, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Outremont) et M. Legault (Rousseau) font des remarques préliminaires.

M. Bonnardel (Shefford) commence ses remarques préliminaires.

M. Bachand (Outremont) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation du mot « fausseté » par M. Bonnardel (Shefford).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande au député de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bonnardel (Shefford) retire ses propos et complète ses remarques préliminaires.

M. Pinard (Saint-Maurice) fait des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. Pinard (Saint-Maurice) de poursuivre ses remarques préliminaires pour une durée additionnelle de 2 minutes même si les 20 minutes prévues sont écoulées.

M. Ratthé (Blainville) commence ses remarques préliminaires.

M. Legault (Rousseau) soulève une question de directive relativement au fait que la Commission poursuivra ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile Le-May en après-midi et en soirée, une salle dont les travaux ne sont pas télévisés. Il demande si les autres salles qui permettent la télédiffusion des travaux étaient toutes occupées.

M. le président mentionne que le choix des salles où siègent les commissions est déterminé par les leaders des groupes parlementaires selon la disponibilité des salles.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile Le-May.

M. Legault (Rousseau) soulève une question de directive relativement aux propos tenus par M. le président avant la suspension des travaux. Il mentionne avoir fait les vérifications auprès du cabinet du leader de l'opposition officielle et que celui-ci n'a pas été consulté à propos du choix de la salle. Il indique que le président a tenu des propos inexacts et qu'il a induit la Commission en erreur. Compte tenu de l'importance du projet de loi à l'étude, il demande si la Commission pourrait se réunir dans une salle où les travaux sont télévisés.

M. Bonnardel (Shefford) réitère les propos tenus par M. Legault (Rousseau).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président précise les propos qu'il a tenus avant la suspension des travaux. Il indique que, selon l'article 147 du Règlement, c'est le leader du gouvernement qui détermine le choix de la salle, mais il en informe les leaders des autres groupes parlementaires une ou deux journées avant la tenue de la séance. M. le président affirme qu'en aucun moment les propos qu'il a tenus se voulaient inexacts. Il ajoute que la Commission se réunit selon l'ordre du leader du gouvernement et que le choix de la salle ne relève donc pas des prérogatives de la Commission ou du Secrétariat des commissions.

M. le président indique par ailleurs qu'on ne doit pas mettre en doute la parole d'un parlementaire et qu'une procédure existe à l'Assemblée si un député veut mettre en cause la conduite d'un député ou de la présidence.

M. Ratthé (Blainville) complète ses remarques préliminaires.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Ratthé (Blainville) propose :

> QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende Force Jeunesse.

Un débat s'engage.

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation de l'expression « ministre pyromane » par M. Legault (Rousseau).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président rappelle au député que l'on doit appeler les députés uniquement par leur titre et lui demande de retirer l'expression utilisée puisqu'elle est non parlementaire.

M. Legault (Rousseau) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 03, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 5.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Pinard (Saint-Maurice) propose :

> QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende la Fédération des travailleurs du Québec.

Un débat s'engage.

M. Bernier (Montmorency) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation des mots « mensonges et menteur » par M. Bachand (Outremont), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bachand (Outremont) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

À la suite de l'intervention d'un député de l'opposition officielle, M. Bachand (Outremont) se prévaut de l'article 212 du règlement afin de donner de brèves explications sur le discours qu'il a prononcé.

Le débat se poursuit.

M. Pinard (St-Maurice) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation du mot « filibuster » par M. Bachand (Outremont). Il indique que le ministre impute des motifs indignes aux députés de l'opposition.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande à M. Bachand (Outremont) de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bachand (Outremont) retire ses propos.

Le débat poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation de l'expression « mépris fondamental » par M. Bachand (Outremont), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bachand (Outremont) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation du mot « trafiquer » par M. Pinard (Saint-Maurice), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Pinard (Saint-Maurice) retire ses propos.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 5.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Bonnardel (Shefford) propose :

> QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec.

Un débat s'engage.

À 23 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 10 juin 2009

Deuxième séance, le jeudi 11 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Bernier (Montmorency)
M. Billette (Huntington)
M. Bonnardel (Shefford), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement économique et de finances publiques
M. Carrière (Chapleau)
M. Dubourg (Viau)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
M. Matte (Portneuf)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Ratthé (Blainville)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 27, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Le débat se poursuit sur la motion présentée par M. Bonnardel (Shefford).

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation de l'expression « le ministre des Finances ment à la population » par M. Legault (Rousseau).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande au député de retirer l'expression utilisée puisqu'elle est non parlementaire.

M. Legault (Rousseau) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation du mot « faux » par M. Legault (Rousseau), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Legault (Rousseau) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 5.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M[me] L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose :

> QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende la Commission-jeunesse du parti libéral du Québec.

Un débat s'engage.

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation du mot « floué » par M. Bonnardel (Shefford), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bonnardel (Shefford) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 21, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 5.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Ratthé (Blainville) propose :

> QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende le Mouvement des Caisses Desjardins.

Un débat s'engage.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation du mot « camouflage » par M. Bonnardel (Shefford), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bonnardel (Shefford) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation du mot « bonimenterie » par M. Bonnardel (Shefford) qui cite un article de journal.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande au député de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bonnardel (Shefford) indique qu'il peut utiliser ce mot puisqu'il ne figure pas dans la liste des mots non parlementaires et refuse de retirer ses propos.

À 22 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Citant une décision rendue le 9 juin 2006, M. le président indique que ce n'est pas parce qu'un terme ne figure pas au lexique des propos non parlementaires qu'il n'est pas interdit. Il faut juger du contexte. Par ailleurs, citant une décision rendue le 9 juin 1986, il indique que lire l'extrait d'un article de journal qui contient des propos non parlementaires, c'est faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement.

Par conséquent, M. le président redemande au député de retirer le mot « bonimenterie » utilisé précédemment puisqu'il est non parlementaire.

M. Bonnardel (Shefford) retire ses propos.

Après débat, la motion est mise au voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 5.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Billette (Huntingdon), M. Dubourg (Viau), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Pinard (Saint-Maurice) propose :

QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec.

Un débat s'engage.

À 23 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 11 juin 2009

Troisième séance, le vendredi 12 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Auclair (Vimont) en remplacement de M. Matte (Portneuf)
M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)
M. Billette (Huntingdon)
M. Bonnardel (Shefford), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement économique et de finances publiques
M^me^ Gaudreault (Hull) en remplacement de M. Dubourg (Viau)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Ratthé (Blainville)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 36, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Le débat se poursuit sur la motion présentée par M. Pinard (Saint-Maurice).

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Bachand (Outremont) de poursuivre son intervention même si son temps de parole de 30 minutes est écoulé.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Ratthé (Blainville), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 2.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Billette (Huntingdon), M^me^ Gaudreault (Hull), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Ouimet (Marquette) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

M. Ratthé (Blainville) propose :

> QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende le Conseil du patronat du Québec.

Un débat s'engage.

À 17 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 15 juin 2009, à 20 heures.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 12 juin 2009

Quatrième séance, le lundi 15 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Bernier (Montmorency)
M. Billette (Huntingdon)
M. Bonnardel (Shefford), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement économique et de finances publiques
M. Dubourg (Viau)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
M. Matte (Portneuf)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 20 h 07, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Le débat se poursuit sur la motion présentée par M. Ratthé (Blainville).

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation de l'expression « le gouvernement se trouve à donner le cancer à nos enfants » par M. Legault (Rousseau).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande au député de retirer cette expression qui, dans le contexte où elle a été utilisée, est non parlementaire.

M. Legault (Rousseau) retire ses propos.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Legault (Rousseau) M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau) et M. Pinard (Saint-Maurice) - 4.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Billette (Huntingdon), M. Dubourg (Viau), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

La motion est rejetée.

À 22 h 12, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 32 minutes.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

À minuit, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 15 juin 2009

Cinquième séance, le mardi 16 juin 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Bernier (Montmorency)
M. Billette (Huntingdon)
M. Bonnardel (Shefford), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement économique et de finances publiques
M. Dubourg (Viau)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Legault (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie et de finances, en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 11, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage.

M. le président demande si d'autres députés souhaitent intervenir sur l'article à l'étude.

M. Legault (Rousseau) demande le vote nominal et se ravise en disant qu'il souhaite proposer un amendement.

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement sur le fait que le vote nominal a préalablement été demandé.

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Compte tenu que l'appel nominal n'a pas été amorcé, et que le vote a manifestement été demandé sur la base d'un malentendu, M. le président indique que le député peut présenter son amendement puisqu'il lui reste du temps de parole sur l'article à l'étude.

M. Legault (Rousseau) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 15 h 50, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À la suite de l'intervention d'un député du groupe formant le gouvernement, M. Pinard (Saint-Maurice) se prévaut de l'article 212 du règlement afin de donner de brèves explications sur le discours qu'il a prononcé.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 3.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Billette (Huntingdon), M. Dubourg (Viau), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M. Legault (Rousseau) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 55, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 11, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation de l'expression « aveuglé par la partisanerie » par M. Bachand (Outremont), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bachand (Outremont) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation du mot « tordu » par M. Bachand (Outremont), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bachand (Outremont) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Paquet (Laval-des Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Paquet (Laval-des Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 22 h 33, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 33 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Bernier (Montmorency) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation de l'expression « d'autres types de criminels » par M. Aussant (Nicolet-Yamaska).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande au député de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation du mot « cheapo » par M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) retire ses propos.

Après débat, l'amendement est mis au voix. À la demande de M. Legault (Rousseau), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Legault (Rousseau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Ratthé (Blainville) - 5.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Billette (Huntingdon), M. Dubourg (Viau), M[me] L'Écuyer (Pontiac), M. Matte (Portneuf) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M. Legault (Rousseau) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

À 23 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

M. Bachand (Outremont) propose une motion d'ajournement des travaux.

Un débat s'engage.

À minuit, la motion d'ajournement des travaux étant caduque, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 17 juin 2009, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 16 juin 2009

Sixième séance, le mardi 15 septembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président
M. Cousineau (Bertrand), vice-président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Bernier (Montmorency)
M. Billette (Huntingdon)
M. Carrière (Chapleau)
M. Drainville (Marie-Victorin) en remplacement de M. Ratthé (Blainville)
M. Dubourg (Viau)
M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Pelletier (Rimouski)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 21, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am c.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

À la suite de l'utilisation de l'expression «pas très honnête envers la population» par M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. le président lui demande de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) retire ses propos.

Le débat se poursuit.

À 17 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 58, la Commission reprend ses travaux.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Pelletier (Rimouski) - 3.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Bernier (Montmorency), M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton), M^me^ L'Écuyer (Pontiac) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 8.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit sur l'article 1.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

À 20 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Un débat s'engage.

À 21 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 15 septembre 2009

Septième séance, le mercredi 16 septembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Bédard (Chicoutimi) en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)
M. Billette (Huntingdon)
M. Carrière (Chapleau)
M. Dubourg (Viau)
M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Reid (Orford) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)

Autre député présent :

M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 28, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am d.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 14, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix.

À la demande de M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et M. Pinard (Saint-Maurice) - 2.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton), M^me^ L'Écuyer (Pontiac) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

À 15 h 37, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Un débat s'engage.

À la suite d'une intervention de M. Bachand (Outremont) faisant référence aux propos tenus par un député de l'opposition officielle, M. Pinard (Saint-Maurice) soulève une question de directive et demande à la présidence la façon dont l'article 212 doit être interprété lorsque les propos d'un député sont déformés en son absence.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président indique que l'article 212 ne peut être utilisé que par le député qui estime que ses propos ont été déformés et rappelle à cet effet la décision rendue le 12 juin 1986 par le président Tremblay.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Bachand (Outremont) dépose le document coté CFP-51 (annexe III).

Après débat, l'amendement est mis aux voix.

À la demande de M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska) et M. Pinard (Saint-Maurice) - 2.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Paquet (Laval-des-Rapides) et M. Reid (Orford) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

À 17 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 16 septembre 2009

Huitième séance, le jeudi 17 septembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (Ordre de l'Assemblée le 10 juin 2009)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Aussant (Nicolet-Yamaska), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières
M. Bachand (Outremont), ministre des Finances
M. Billette (Huntingdon)
M. Bonnardel (Shefford), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement économique et de finances publiques
M. Carrière (Chapleau)
M. Dubourg (Viau)
M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton)
M^me^ L'Écuyer (Pontiac)
M. Pelletier (Rimouski)
M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
M. Reid (Orford) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 45, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^me^ la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Le débat se poursuit sur l'amendement coté Am f.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) soulève une question de règlement à la suite de l'utilisation du mot « filibuster » par M. Bachand (Outremont).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président demande au député de retirer ses propos puisqu'ils sont non parlementaires.

M. Bachand (Outremont) retire ses propos.

Après débat, l'amendement est mis aux voix.

À la demande de M. Pinard (Saint-Maurice), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Pelletier (Rimouski) et M. Pinard (Saint-Maurice) - 4.

Contre : M. Bachand (Outremont), M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Paquet (Laval-des-Rapides) et M. Reid (Orford) - 8.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

L'article 1 est mis aux voix. À la demande de M. Pinard (Saint-Maurice), M^me^ la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bachand (Outremont), M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M. Dubourg (Viau), M^me^ Gonthier (Mégantic-Compton), M^me^ L'Écuyer (Pontiac), M. Paquet (Laval-des-Rapides) et M. Reid (Orford) - 8.

Contre : M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), M. Pelletier (Rimouski) et M. Pinard (Saint-Maurice) - 4.

Abstention : Aucune.

L'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Christina Turcot

Le président de la Commission,

Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 17 septembre 2009

ANNEXE I

Amendement adopté

Am 1
Art. 2

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 40

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME COMPTABLE

ARTICLE 2

(5.3 Loi sur l'équilibre budgétaire)

Supprimer l'article 5.3 de la Loi sur l'équilibre budgétaire proposé par l'article 2 du projet de loi.

COMMENTAIRE

Cet article supprime l'obligation de déposer des excédents à la Caisse de dépôt et placements du Québec.

adopté

ANNEXE II

Amendements rejetés

Ama
Art. 1

Amendement au projet de loi 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable

Version de l'opposition officielle

Article 1

À la suite de l'article 2.1. qui est introduit par l'article 1. du projet de loi ajouter l'article suivant : «2.2. Dans la présente loi, on entend par «excédent» les sommes qui excèdent les objectifs d'équilibre budgétaire ou de surplus prévus pour une année financière par la présente loi ou par un plan financier de résorption.».

rejeté
ct

Amb
Art. 1

Amendement au projet de loi 40 – Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable

Version de l'opposition officielle

Article 1

À la suite de l'article 2.1. qui est introduit par l'article 1. du projet de loi ajouter l'article suivant : «2.2. Dans la présente loi, on entend par «dépassement» les sommes manquantes pour atteindre les objectifs d'équilibre budgétaire ou de surplus prévus pour une année financière par la présente loi ou par un plan financier de résorption.».

rejeté

Amc
Art. 1

Amendement au projet de loi 40 - Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable.

Version de l'opposition officielle

Article 1

L'article 2 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par le remplacement au premier alinéa des mots «du gouvernement» par les mots «de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public».

rejeté

Amd
Art. 1

Amendement au projet de loi 40 - Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable.

Version de l'opposition officielle

Article 1

Le premier paragraphe de l'article 2 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout après les mots «Fonds des générations» des mots «à l'exception des revenus dédiés prévus à l'article 3 de cette Loi».

(chapitre R-2.2.0.1)»
et

rejeté
CA

Ame
Art. 1

Amendement au projet de loi 40 - Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable.

Version de l'opposition officielle

Article 1

L'article 2 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout au premier alinéa des mots «et aux commentaires et restrictions formulés par le Vérificateur général du Québec» après le mot «gouvernement».

rejeté

AmF
Art. 1

Amendement au projet de loi 40 - Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable.

Version de l'opposition officielle

Article 1

L'article 2 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout du nouveau paragraphe suivant après le deuxième «3° les sommes provenant de la réserve de stabilisation».

rejeté

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Moody's Investor Service. *International Public Finance Regional and Local Governments – Province of Québec*. Août 2009. 13 pages. Déposé le 16 septembre 2009. CFP-51